

Les banques suisses et le marché des capitaux en 1955 et 1956

Autor(en): **Yaux, Francis / Walther, Arthur**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **15 (1957)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Documents

Les banques suisses et le marché des capitaux en 1955 et 1956

par FRANCIS YAUX et ARTHUR WALTHER

S'il fallait, en traits brefs, caractériser les tendances qui, au cours de ces deux années, se sont en définitive clairement manifestées, nous dirions que 1955 a marqué une période d'abondance de capitaux, qui a permis d'accélérer proportionnellement d'une manière plus rapide encore l'expansion des investissements, et que l'année 1956 s'est au contraire terminée, pour diverses raisons, dans une sorte d'essoufflement et de famine de capitaux.

Il est vrai de dire que cette disette n'est pas, dans sa totalité, un phénomène automatique et naturel, résultant des seules circonstances économiques, mais qu'elle découle pour une part tout au moins d'une stérilisation artificielle, délibérément recherchée par nos autorités financières fédérales face à l'hydre toujours menaçante de la spirale prix-salaires-surinvestissements.

Mais il faut, semble-t-il, accepter tout au moins comme donnée immédiatement actuelle, le fait que la formation des épargnes, sous la forme classique du livret de dépôts, du livret d'épargne et des obligations de caisse, ne suit plus le rythme que lui imposerait le développement d'une économie sans cesse en croissance, mais qu'elle est, à l'opposé, en perte de vitesse.

Les statistiques dressées chaque année par la Banque Nationale Suisse, dans l'ouvrage très détaillé *Das schweizerische Bankwesen* en font déjà du reste la constatation pour 1955, bien que la situation se soit surtout modifiée au cours des douze derniers mois.

Cette première caractéristique étant dégagée, il n'est pas superflu de rappeler, en ce début, que le total des bilans des banques suisses accuse une nouvelle progression et se présente comme suit :

Groupe	Nombre	En millions de fr.		% du total pour 1955
		1954	1955	
Banques cantonales	28	12.728	13.700	37.3
Grandes Banques	5	9.686	10.494	28.6
Banques locales				
a) Banques de crédit foncier	90	4.248	4.497	12.3
b) Autres banques locales	82	2.361	2.581	7.0
Caisses d'épargne	117	2.799	2.753	7.5
Caisses de crédit mutuel	1020	1.301	1.404	3.8
Autres Banques	84	1.157	1.268	3.5
Totaux :	1426	34.280	36.697	100.0

Si les grandes banques commerciales demeurent fidèles au principe de la concentration, en limitant à 195 leurs sièges et succursales, l'on enregistre tout de même en Suisse 3914 comptoirs, chiffre impressionnant, qui montre que, tendance inverse, les petites banques couvrent le pays d'un réseau serré, dont l'importance sociale est indéniable, alors que la participation en chiffres au bilan total n'est que de 3,5 % seulement :

1093 banques, y compris les Caisses Raiffeisen, oscillent entre moins d'un million et 5 millions de francs ;

92 atteignent de 5 à 10 millions ;

180 ont une importance moyenne ou forte, entre 10 et 1000 millions ;

6 seulement sont de très grandes banques dépassant le milliard, mais représentant à elles seules 37,8 % du chiffre de tous les bilans réunis.

Cette structure, à première vue assez étrange, est favorable à notre économie. Comme le relevait récemment M. E. Duperrex, dans un article du *Journal de Genève* du 3 janvier 1957, elle démontre que la finance suisse est apte à satisfaire les besoins du pays et de ses habitants en capitaux, par des canaux divers et extrêmement ramifiés et qu'elle peut également, par quelques puissants organismes, participer aux opérations financières et commerciales internationales.

La banque est avec les assurances le seul groupe économique qui fournisse, dans notre pays, des statistiques générales, détaillées et commentées, que chacun peut consulter dans la publication annuelle que nous avons citée. Certes, les bilans des banques ne reflètent pas tout l'ensemble de l'activité économique du pays, leurs propres opérations de titres et de bourse n'apparaissant d'ailleurs que sous la forme d'un résultat, aux comptes de profits et pertes. Mais ils révèlent beaucoup cependant, par nécessité, et suffisamment pour que les variations des autres branches de l'économie nationale s'y reflètent.

C'est ainsi que le chiffre des affaires traitées (mouvement additionné d'un côté du bilan) se traduit par :

325 milliards de francs en 1953.

396 milliards de francs en 1954

461 milliards de francs en 1955

L'explication de cet accroissement peut se traduire de diverses façons. Le développement considérable de notre commerce extérieur et la prospérité économique sont un premier facteur. L'ampleur du volume de la circulation fiduciaire en est un autre. La dépréciation du pouvoir d'achat de la monnaie en est un troisième.

Pour maîtriser les énormes demandes de capitaux auxquelles elles ont à répondre, les banques ont tout naturellement mobilisé leurs fonds propres et fait appel aux fonds étrangers.

Mais les fonds propres n'ont pu augmenter dans la proportion désirable. Capital et réserves, en regard des fonds fournis par des tiers, ont accusé un certain recul :

	1945	1955
Banques cantonales . . .	12 %	8,7 %
Grandes Banques	12,8 %	8,5 %

La loi fédérale sur les banques prescrit un rapport minimum de 5 % pour les banques cantonales et de 10 % pour les autres établissements financiers, sous réserve de certains engagements ayant une couverture hypothécaire. Quelques augmentations de capital isolées ont bien eu lieu pour rétablir l'équilibre nécessaire, avant même que la limite inférieure soit atteinte ; mais dans l'ensemble, ces changements ne modifieront guère les quotients réduits indiqués plus haut, si rapide a été en effet la progression des fonds étrangers.

Au 31 décembre 1955, les banques suisses disposaient de :

- 2,8 milliards de francs en fonds propres et de
- 33 milliards de francs en fonds étrangers, confiés par des tiers, dont la composition était la suivante :
- 7,3 milliards de francs en comptes courants à vue (22,3 % du total),
- 12,6 milliards de francs en livrets d'épargne et de dépôt (38,2 % du total),
- 6,4 milliards de francs en obligations de caisse et emprunts par obligations (19,6 %),
- 1,6 milliards de francs auprès des Centrales de lettres de gage (5 %).

Les capitaux d'épargne se sont bien accrus de 645 millions, mais ils restent inférieurs de 50 millions comparativement à l'augmentation réalisée en 1954 (année où cette augmentation a atteint un maximum absolu). Cette tendance s'est renforcée en 1956, où l'on a constaté un ralentissement assez inquiétant des dépôts en obligations de caisse et en livrets d'épargne, recul sensible en présence des besoins incessants de fonds réclamés par l'économie.

Les grandes banques ont bénéficié, en revanche, d'un apport important en dépôts à vue, auquel les événements politiques du Moyen-Orient ne sont probablement pas étrangers. De leur côté, les banques cantonales ont, dans la mesure des possibilités offertes, recouru à l'apport complémentaire de capitaux auprès du Fonds de l'assurance-vieillesse et survivants, comme aussi auprès de la Centrale de lettres de gage qui les concerne de plus près. Les banques régionales et locales ont, elles aussi, connu parfois des moments de grand resserrement dans leur liquidité.

La conjoncture aidant, les demandes de crédit, notamment pour la construction, ont en effet été considérables. Aussi le poste des comptes courants débiteurs et prêts à terme fixe a-t-il fait un bond, passant de 7 $\frac{1}{4}$ milliards de francs en 1953, à plus de 8 milliards en 1954 et 9 milliards 162 millions en 1955. Il ne pouvait qu'en être de même des placements hypothécaires, qui de 15 milliards en 1953 se sont élevés à 17 $\frac{1}{2}$ milliards à fin 1955. L'on entend souvent dire que l'on peut estimer, en général, les créances hypothécaires des banques comme représentant la moitié de l'endettement hypothécaire total.

Les avances consenties aux corporations de droit public, aux cantons et communes, ne présentent, en importance, qu'un montant relativement modéré : 3 milliards 165 millions. D'une part, la situation financière des cantons et des communes s'est sensiblement améliorée ces dernières années et nombre de ces avances n'ont qu'un caractère saisonnier ou subsistent dans l'expectative d'une consolidation future. D'autre part, l'AVS s'est substituée aux banques pour accorder des prêts analogues, s'élevant actuellement à 1010 millions. L'endettement est donc plus considérable qu'il ne paraît au premier abord ; les dépenses

d'urbanisme deviennent toujours plus onéreuses et la charge qu'elles représentent ne peuvent plus être couvertes par les rentrées habituelles.

Pour ce qui touche au chapitre des placements en valeurs mobilières, force est de convenir que le portefeuille de titres a toujours constitué une soupape de liquidité permettant aux banques soit d'acquérir des papiers-valeurs en vue de placer l'excédent de leurs disponibilités, soit de réaliser ces titres si elles ont besoin de fonds. Mais, dès la seconde moitié de 1956, il a fallu mettre en portefeuille le laisser pour compte de quelques émissions publiques n'ayant pas obtenu, en période d'insécurité politique, le succès escompté, et souvent vendre d'autres valeurs. Dès lors, rien d'étonnant si cet actif a baissé de 3362 millions en 1954 à 3196 millions à fin 1955. Il est hors de doute qu'en 1956 ce mouvement de repli a continué, car la Confédération n'a cessé durant cette année-là de racheter sur le marché les fonds fédéraux dont elle s'efforçait d'ailleurs de soutenir les cours. Pour la première fois même, cet actif est tombé en dessous du milliard chez les grandes banques.

Enfin, si l'on en vient à considérer les résultats obtenus en 1955 par l'ensemble des établissements financiers, le bénéfice brut réalisé atteint le 0,12 % du chiffre d'affaires total. C'est implicitement sous-entendre la multitude et la multiplicité des opérations nécessaires pour qu'il en reste un profit appréciable. Incontestablement, cet objectif a été obtenu. Il a permis aux banques d'assumer le paiement de :

- a) salaires, pour 261 millions,
 - b) contributions à des instituts de prévoyance, 23 millions,
 - c) frais généraux et de bureau, 69 millions,
 - d) impôts, 48 ½ millions,
 - e) pertes et amortissements, 55 millions,
 - f) versements aux réserves, 63 millions,
 - g) dividendes, 111 millions,
- sur un total de 638 millions de recettes.

Soit que la concurrence se fasse plus âpre, soit que l'on s'efforce comme partout ailleurs d'augmenter la productivité, l'organisation du travail dans les banques connaît une période de modernisation, de mécanisation, voire d'automatisation, qui tend plus particulièrement à simplifier les opérations comptables et à décharger le personnel de bureau de besognes monotones et fastidieuses. En dépit de ces efforts de rationalisation, le nombre total du personnel avait encore augmenté de 22.360 unités à 23.298 à fin 1955 ; le recrutement des employés de banque n'est au reste pas aisé, d'autres carrières dans le commerce et l'industrie étant souvent plus tentantes.

S'il nous était demandé, en guise de conclusion, en ce mois de janvier 1957, d'émettre un pronostic sur les tendances que pourrait connaître le marché financier dans un proche avenir, nous dirions, sous réserve de complications d'ordre politique, qu'un certain desserrement se manifesterait au cours des premières semaines de la nouvelle année à la suite des remboursements des emprunts annoncés par le Conseil fédéral. Les disponibilités qui en résulteraient trouveront sans doute à s'employer dans des placements à court terme à l'étranger ou dans l'achat d'obligations et de valeurs diverses.

A plus longue échéance cependant, le resserrement du marché semble devoir s'imposer à nouveau. Les besoins financiers dans la construction restent très grands. Dans le domaine des émissions, il est annoncé des emprunts pour 600 millions de francs d'ici au 30 juin prochain, dont plusieurs émanent de compagnies d'électricité qui doivent coûte que coûte poursuivre et achever les travaux engagés. Afin d'attirer les souscriptions, des taux plus élevés devront vraisemblablement être offerts.

Où s'arrêtera le recul constaté dans la formation de l'épargne ? Peut-être le sens de l'épargne ne s'est-il pas émoussé en lui-même ; mais il est rendu inopérant par le boom de la consommation et les dépenses qu'entraîne le nouveau standard de vie à la mode. Et puis, il ne faut pas omettre l'accroissement des impôts — qu'une récente et curieuse définition n'estime pas être des frais généraux pour les personnes physiques, mais une forme d'utilisation du revenu, même si c'est l'État et non l'individu qui en fixe la destination —, et les primes d'assurance de toute nature dont les échéances sont impératives. Elles sont même collectées pour l'AVS par prélèvement anticipé sur les salaires. Il s'ensuit que l'épargne subit une forte pression qui la fait passer de plus en plus du plan individuel au plan collectif.

Des inconnues sont ainsi posées dans l'équation de l'équilibre du marché financier : taux d'intérêts, moyens à disposition, conjoncture dirigée ! La réponse, nous la trouverons dans le *Schweizerische Bankwesen* des années prochaines.

Banque Cantonale Vaudoise

Fondée en 1845

*L'Etablissement financier auquel chacun peut
s'adresser en toute confiance.*

Siège central à **Lausanne**

**40 agences, sous-agences et bureaux
dans le canton**